

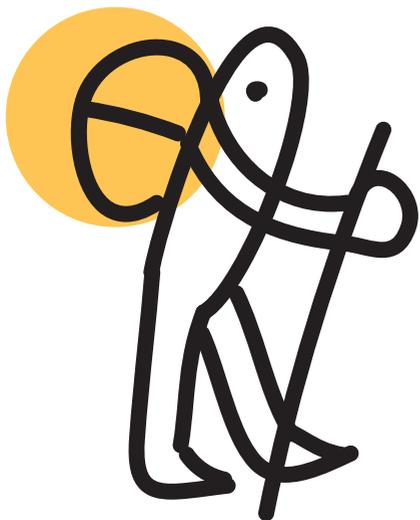
Balade

4

Kerzhadenn

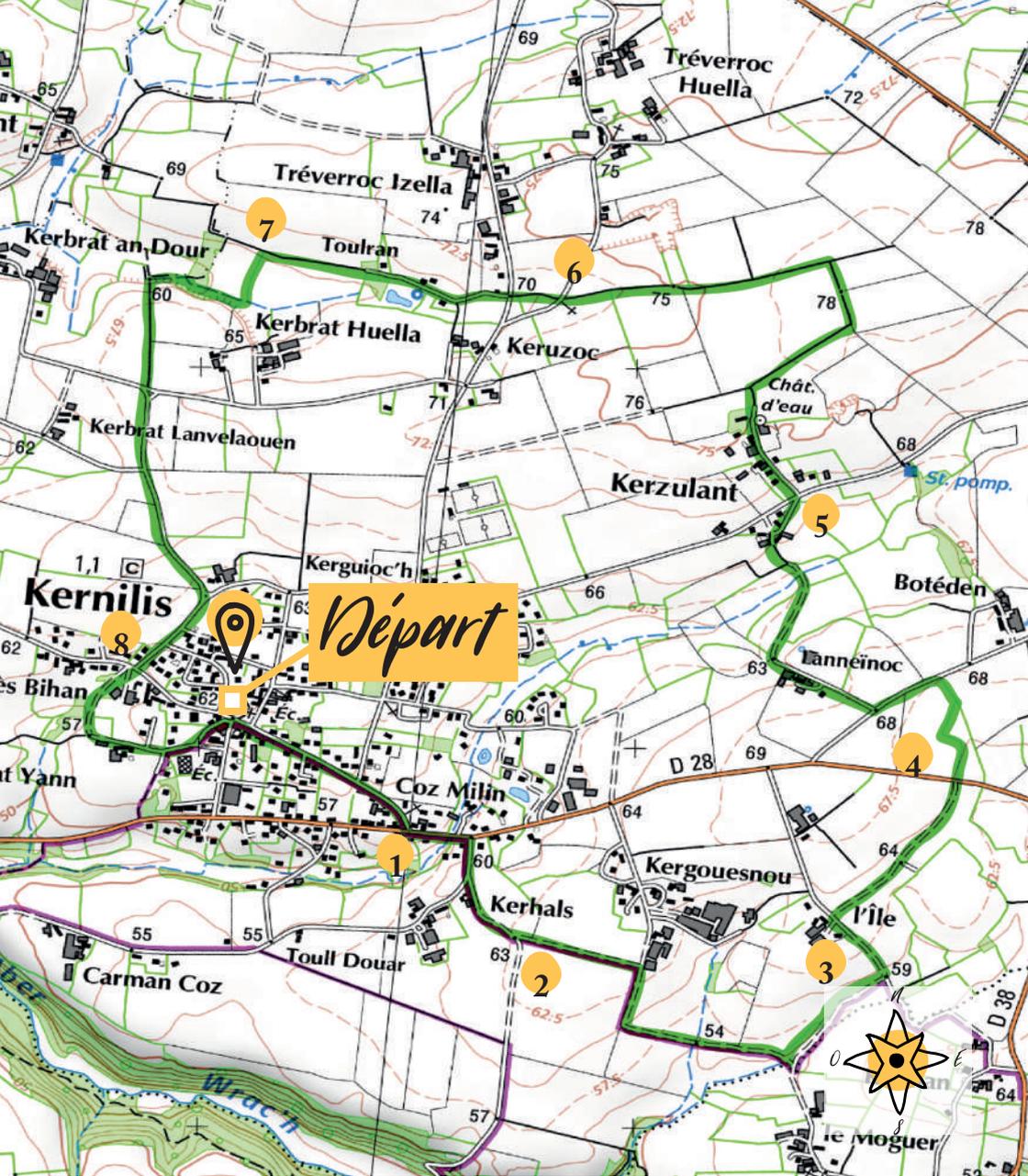
à Kernilis

Boucle de l'if



DISTANCE : 8,8 km
DURÉE PÉDESTRE : 2h30
BALISAGE 

RANDONNÉE



Extrait de SCAN 25° © IGN - 2020 Autorisation n° 40-20.24

0 500 mètres

Balilage de jalonnement
(Continuité du sentier)

Balilage directionnel
(Tournez à gauche ou à droite)

Erreur de parcours
(Mauvaise direction)

GR 34



Boucle
de l'if





“ Tranquillité assurée pour cette balade à faire à pied ou en VTT ”



Départ

Place de la mairie près de l'If

GPS > Lat x Lon : 48,57129, -4,41954

Depuis l'église et ses grands ifs, prendre la rue de la mairie direction « terrain de sport » et poursuivre jusqu'à la D.28.

- 1 Traverser la D.28 et prendre à gauche sur 100 m, avant de tourner à droite, rue des moulins, vers Kerhals.
- 2 Prendre le chemin de pierre à gauche pour rejoindre le bas du quartier de Kergouesnou et tourner à droite.
- 3 Au carrefour, tourner à gauche (allée d'hortensias). Au lieu-dit « L'île », prendre le premier chemin à droite jusqu'à la route.
- 4 Attention : Traverser la D.28 et prendre face à vous le passage, puis longer le talus jusqu'au chemin de terre.
- 5 Au croisement de Kersulant, traverser la route et en face, prendre la petite route pour arriver au pied du Château d'eau.

Son spot à voir !

L'if de Kernilis, planté dans l'enceinte paroissiale, il y a plus de 400 ans. Aujourd'hui, on dit qu'il est le plus beau du Finistère.

Guillaume a testé ce circuit, flasher pour lire son expérience !



- 6 Au calvaire de Keruzoc, traverser les deux petites routes goudronnées en direction de Toulran.
- 7 500 m après l'étang emprunter un passage sur la gauche, entre deux pierres levées. Longer le talus boisée, puis passer sous-bois, à la zone humide de Kerbrat an Dour (propriété privée).
- 8 Traverser la route pour vous engager, légèrement à droite, sur le chemin boisé qui vous conduira au point de départ près de l'église.

La randonnée est balisée dans les deux sens.

Le descriptif « pas à pas » est suggéré dans le sens inverse des aiguilles d'une montre.



Règles d'or de la Randonnée

La nature est généreuse, elle offre ses richesses et ses beautés au détour des chemins. Mais son patrimoine est fragile, sa protection est donc l'affaire de tous.

Agissez pour l'environnement en respectant et en faisant respecter ces quelques consignes.

- Je prépare mon itinéraire en évaluant la distance ainsi que le niveau de difficulté et de praticabilité, en me renseignant sur la météo, les horaires de marée.

- Je pars avec un équipement adapté.

- Je respecte le tracé des circuits et j'évite ainsi le piétinement et l'érosion des zones protégées et fragiles.

- Je respecte la faune et la flore.

Remerciements à Sentiers en Pays de Lesneven Côte des Légendes ainsi qu'aux associations locales qui œuvrent tout au long de l'année pour permettre à chacun de pratiquer la randonnée à pied, à cheval et à vélo dans les meilleures conditions.

- Je ne fais pas de feu, je veille à bien éteindre ma cigarette.

- Je ne jette pas mes papiers, mégots et autres détritux.

- Je respecte les propriétés privées traversées ainsi que le travail des agriculteurs et éleveurs.

- Je tiens mon chien en laisse.

- À vélo et à cheval, j'adapte ma vitesse et laisse la priorité aux piétons.



www.cotedeslegendes.bzh

Contact

Tourisme Côte des Légendes :

Place des 3 Piliers

29260 Lesneven

Tél. : 02 29 61 13 60

tourisme@cotedeslegendes.bzh

Signaler un problème

Les associations randonnée de la Côte des Légendes veillent à la qualité leurs circuits.

Si vous rencontrez des problèmes lors de votre pratique, vous pouvez les signaler en utilisant le dispositif Suricate ou transmettant l'information à Tourisme Côte des Légendes.

sentinelles.sportsdenature.fr

